RETRO NEWS

91e 200 1879

Quarante et unième Année — N° 21. Bureaux : 21, rue Croix-Belle-Porte Dimanche 7 Février 1909

LE GUETTEUR
DE S[T]-QUENTIN ET DE L'AISNE

FONDATEUR :
CH. POETTE
Directeur-Gérant de 1869 à 1906

Adresser les Lettres, les Mandats et toutes communications concernant le journal,
à M. Victor MARQUANT
DIRECTEUR-GÉRANT DU *Guetteur*

Le **GUETTEUR** paraît, à Saint-Quentin, les Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi.
Un SUPPLÉMENT de 4 pages, renfermant des *Nouvelles locales*, des *Variétés*, un *Bulletin commercial*, est joint au numéro du Samedi soir.

ABONNEMENTS

Saint-Quentin	Un an 18 fr.	6 mois 9 fr.
Aisne et départements limitr.	— 20 fr.	— 10 fr.
France	— 22 fr.	— 11 fr.
Le Dimanche seul.	— 11 fr.	

IMPRESSIONS
TYPOGRAPHIQUES EN TOUS GENRES
Insertions légales et judiciaires
(Il n'est pas accepté d'annonces au-dessous de 1 franc)

INSERTIONS

Annonces	0.25 centimes la ligne
Réclames	0.40 — —
Faits divers	0.50 — —
Chronique locale	1 fr. —

On s'abonne aux Bureaux du *GUETTEUR*, rue Croix-Belle-Porte, 21 *(Téléphone 214)*.
Les abonnements datent des 1er et 15 de chaque mois. Tout abonnement qu'on laisse renouveler est exigible en entier.
Un franc de frais de recouvrement à domicile, lorsque l'abonnement n'est pas payé à son échéance.

Un SUPPLÉMENT est joint au Numéro de ce Jour.

Saint-Quentin, 6 Février.

POUR PASSER LE TEMPS

Les délégations se succèdent chez le président du Conseil. On devine qu'il s'agit toujours de la réforme électorale. Il n'en est pas de plus complexe et de plus embrouillée ; il y a sur elle une infinité de projets qui ont surgi de tous les groupes. Tout le monde paraît à peu près d'accord pour condamner le scrutin d'arrondissement, mais lorsque l'on discute la question de savoir par quoi il sera remplacé, c'est alors qu'on ne s'entend plus.

Les groupes qui ont mis à jour un projet vont tour à tour en entretenir M. le président du Conseil. Tantôt ce sont les partisans de la représentation proportionnelle, tantôt ceux de la représentation proportionnée ; un autre jour ce sont les partisans du scrutin de liste qui viennent exposer les bienfaits de leur projet, enfin les députés qui réclament le maintien du « statu quo » ont été, eux aussi, reçus par M. Clemenceau.

Il apparaît clairement que la question intéresse fort peu le gouvernement. M. Clemenceau écoute patiemment, avec le flegme moqueur dont il ne peut se débarrasser, les uns et les autres. On le prétend même très ahuri, bien qu'il ait inscrit dans sa déclaration la réforme électorale.

Les acharnés partisans d'un nouveau mode de scrutin ont obtenu avec peine que la question viendrait en discussion vers le 15 mars. D'ici là... Que le gouvernement n'ait pas d'opinion bien arrêtée sur le mode de votation, cela se comprendrait à la rigueur, la Chambre étant juge souveraine ; mais alors, pourquoi avoir inscrit la réforme électorale dans une déclaration vieille de bientôt trois ans ?

Des gens ne manqueront pas de dire que cela ne tire pas à conséquence, les déclarations ministérielles ne valant pas plus que le programme des députés. Elles constituent, à la rigueur, une simple indication. Une fois en possession du pouvoir, les ministres pensent souvent d'une autre manière. Et puis, les idées se modifient, il y a en outre l'intérêt du parti à sauvegarder.

Les partisans du scrutin de liste estiment que la République ne court plus aucun péril et que la surprise de 1885 ne peut se reproduire. Ils se recrutent notamment dans les départements où les députés radicaux sont en majorité. Au contraire, dans les départements où le parti radical est en minorité et où l'on n'entrevoit aucun succès possible en 1910, les honorables restent inébranlablement attachés au scrutin d'arrondissement. Enfin, dans les départements où les voix se balancent, les radicaux préconisent le scrutin de liste par fractions savamment combinées pour assurer le succès des blocards.

Sur la question de la représentation proportionnelle, les radicaux sont divisés. Les blocards purs ne peuvent arriver à s'entendre. Les uns considèrent le mode de scrutin comme une machine infernale inventée par les cléricaux, les autres n'en veulent pas à cause des socialistes.

Enfin, il y a la question de la représentation proportionnée au nombre d'habitants, afin d'assurer à notre région du Nord si populeuse, un nombre de députés plus élevé. Mais comme c'est le Midi qui sera sacrifié et qu'en réalité c'est le Midi qui nous gouverne, il est fort probable que nous n'en verrons pas de sitôt la réalisation.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que le gouvernement se fasse une opinion au milieu de cette multitude de projets, tous inspirés par l'intérêt de chacun. M. Clemenceau, goguenard, reçoit donc les délégations, écoute les discours des uns et des autres et déclare, dans les conversations particulières, qu'il n'y comprend goutte. Notre premier s'amuse énormément. Pendant que l'on délibère sur le mode de scrutin, on ne songe pas à lui créer des embûches.

Après tout, M. le président du Conseil sait parfaitement que le seul problème à résoudre, pour beaucoup d'honorables, est celui de rentrer, d'une manière ou d'une autre, au Palais-Bourbon. Et ils y rentreront, on peut en être sûr, sans avoir réduit leur nombre, plus nombreux peut-être si le chiffre des naissances continue à progresser, car la réduction du nombre des représentants qui devait compenser l'indemnité de 15.000 francs, on finira par y renoncer, comme on renoncera au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle.

Une fois de plus, nos honorables auront fait beaucoup de bruit et peu de besogne.

Victor MARQUANT.

AU SÉNAT

Questions diverses

M. Pelissier a interpellé le garde des sceaux sur la situation créée au tribunal de Castellane par l'absence prolongée d'un de ses trois juges, qui n'a pas paru à son poste depuis quatorze mois !

« Il va être très prochainement pourvu au remplacement de ce magistrat, qu'une maladie justifiée a tenu éloigné de son poste », a répondu M. Briand. Et le ministre ajouta ironiquement que l'administration de la justice n'avait guère dû souffrir de l'absence du juge, car le tribunal de Castellane statue par an sur quarante affaires civiles et neuf litiges commerciaux.

Ce petit incident liquidé, on a adopté un crédit de 600.000 francs pour secours d'extrême urgence, et la proposition tendant à compléter l'article 389 du Code civil sur l'administration légale du père. La prochaine séance a été fixée à mardi.

L'ENGRENAGE

M. Caillaux est à ce point sûr de la docilité de la Chambre qu'il ne fait même plus l'effort de dissimuler le but de son projet d'inquisition fiscale. Cet aveu lui était échappé un jour : « Ce sont les classes moyennes qui feront les frais de la réforme de l'impôt. » A la dernière séance de la Chambre, il a dit mieux encore et plus brutalement.

Comme MM. Jules Roche et Aynard avaient l'audace, à ses yeux intolérable, de combattre l'article 66, qui met entre les mains d'un unique fonctionnaire le monstrueux pouvoir de dresser la liste des contribuables assujettis à l'impôt complémentaire. M. Caillaux se borna à répondre avec impatience :

— L'article 66 ? C'est l'*engrenage* du système administratif. Il s'agit d'un article qui aurait dû passer sans discussion.

L'*engrenage*, le mot est dur ; mais il est vrai.

LE DERNIER SCANDALE

Nos radicaux sont fort scandalisés. On vient d'offenser leur vertu. L'*Aurore* en est toute pâle et la *Lanterne* en fume. La chose s'est faite en public, devant 4.000 personnes dimanche, à l'Hippodrome de Lille, où « les cheminéaux de la R P » avaient pour un jour installé la marmite de la réforme électorale. Oui, devant 4.000 citoyens et avec la complicité de huit ou dix sénateurs et députés de tous les partis, M. Denys Cochin a osé appeler M. Albert Willm « son ami ». Et, tandis qu'il parlait ainsi, M. Jules Guesde l'ombrait des larges bords de son chapeau et des deux grandes ailes de son macfarlane. Il n'y a pas à dire non : c'est très grave.

La police vigilante a signalé dans un rapport spécial cet événement gros de promesses et de menaces. Depuis les conjurations classiques, depuis Tamburini et Montagnini (toujours la faction romaine), M. Hennion n'avait imaginé rien de pareil. Vainement M. Denys Cochin et M. Albert Willm ont-ils déclaré, par un raffinement d'astuce, qu'adversaires sur tous les points, se souvenant de s'être combattus hier, prêts à se combattre demain, ils ne s'entendaient que sur ceci : donner à chacun sa juste part de la représentation nationale, et permettre à chaque parti d'être lui-même en lui assurant qu'il sera dans la Chambre proportionnellement à ce qu'il est dans le pays.

Vainement aussi les conférenciers pour avoir l'air de ne pas déserter la lutte des classes, ont ils affecté de se traiter les uns de « messieurs », les autres de « citoyens ». La vieille méfiance jacobine ne s'y trompe point : les radicaux ont l'œil, et l'oreille par surcroît. « Mon ami monsieur Willm » : il n'est question là-dedans que de leur mort.

« Nierez-vous encore, gémissent-ils, que vous prépariez, en vue des élections complémentaires qui vont venir, des *coalitions immorales* entre cléricaux et socialistes ? »

Ici du moins la fin justifierait les moyens, et cette dernière coalition — à supposer que coalition il y ait — aurait précisément pour but de supprimer à l'avenir les coalitions.

Coalitions immorales. Oh ! là là ! Les vôtres ne l'étaient donc pas ? Certes, il se peut que le parti radical, qui en a tant profité, une fois en pâtisse. Et puis après ? N'est-il pas bien, comme disait l'Autre, de tromper ceux qui ont été les maîtres des trahisons ?

JUNIUS.

INFORMATIONS

LA HAUTE-COUR

Le Sénat a procédé jeudi à la nomination de la commission d'instruction de la Haute-Cour pour l'année 1909.

Ont été élus membres de cette commission :

MM. Théodore Girard, par 170 voix ; Develle, 166 ; Tillaye, 166 ; Cordelet, 165 ; Ratier, 162 ; Decrais, 158 ; Savary, 157 ; Vallé, 153 ; Maxime Lecomte, 150.

Membres suppléants : MM. Saint-Germain, par 158 voix ; Monsservin, 152 ; Paul Gérente, 142 ; Régismanset, 141 ; Delpech, 139.

D'autre part, M. Monis a été proclamé par 136 voix vice-président de la Haute-Cour.

LES PROPORTIONALISTES

Le président du Conseil a reçu hier matin, à onze heures, au ministère de l'intérieur, les représentants des proportionnalistes de gauche : MM. Varenne, rapporteur de la commission du suffrage universel ; Joseph Reinach ; Paul Boncour, Réveillaud et Farjon, qui sont venus l'entretenir de la réforme électorale par l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Au cours de cet échange de vues, qui s'est prolongé pendant près d'une heure, le président du conseil a déclaré qu'il n'a contre la représentation proportionnelle aucune objection de principe ; mais il considère que l'idée n'a point fait assez de progrès dans l'opinion pour que le gouvernement puisse en risquer l'application.

Sur la question même de la réforme électorale, le président du conseil ne peut pas se prononcer, le gouvernement n'en ayant pas encore délibéré.

SŒURS ACQUITTÉES

Le tribunal de Saint-Omer a acquitté sept anciennes religieuses ursulines qui étaient poursuivies pour avoir ouvert une école sans déclaration préalable. Les religieuses ont pu établir qu'elles donnaient isolément des leçons particulières à une seule enfant à la fois ou à deux sœurs ensembles.

L'AFFAIRE RÉMY

Les débats de cette affaire ont commencé avant hier devant la Cour d'assises de la Seine. Ils doivent occuper plusieurs audiences.

Les nommés Renard et Courtois sont accusés d'avoir assassiné leur maître, M. Rémy, ancien banquier, âgé de 78 ans. Renard nie mais Courtois qui a fait des aveux complets, soutient qu'il est aussi coupable que lui.

Les débats, ainsi que l'enquête, ont démontré que Renard avait des mœurs déplorables.

LE SERGENT DE VILLE ET LE ROI

Un incident piquant s'est produit à Madrid, samedi dernier. Le roi Alphonse et la reine Victoria se rendaient en automobile, chez la marquise de Monistrol, lorsque leur voiture fut arrêtée par un sergent de ville, sous prétexte que la rue qu'ils suivaient était interdite à ce genre de locomotion. Le chauffeur voulut passer outre, arguant des privilèges royaux ; mais le sergent de ville ne se laissa pas convaincre et menaça de dresser procès-verbal.

Le Roi, informé de l'incident, descendit de son automobile et complimenta le fonctionnaire municipal, pour son zèle à faire respecter la consigne. Puis, prenant la Reine par le bras, il se rendit à pied chez la marquise de Monistrol.

CHRONIQUE LOCALE

Saint-Quentin, 6 Février.

Mort d'un conseiller général

On annonce la mort de M. Lupetie, conseiller général du canton de Villers-Cotterêts.

M. Lupette était né à Mont-Notre-Dame le 16 mars 1844. Il avait donc 65 ans. Nommé instituteur à Dampleux en 1864, il occupa ce poste jusqu'en 1900. Il était titulaire de la médaille d'argent et avait été nommé officier d'académie en 1897.

Nommé maire de Dampleux en 1903, il était depuis sept ans conseiller général du canton de Villers-Cotterêts.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui samedi à Dampleux.

Au conseil général, il faisait partie de la minorité.

Concours cantonal de Saint-Simon

La distribution des prix aux lauréats du concours cantonal et la remise des certificats d'études auront lieu à la mairie de Saint-Simon, le dimanche 14 février, à deux heures et demie du soir, sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

M. Ceccaldi franc-maçon

La Franc-Maçonnerie démasquée, de M. J. Tourmentin, annonce que M. Ceccaldi était inscrit pour recevoir la lumière à l'ordre du jour du 24 janvier de la Loge maçonnique *Les Amis solidaires*, or.·. de Meaux.

La Franc-Maçonnerie fait en M. Pascal Ceccaldi une recrue qui, à défaut de tout autre, aura au moins le mérite de la turbulence.

Cour d'Assises de l'Aisne

Présidence de M. le conseiller CHANCEL

Audience du 4 février 1909

UN PROCÈS POLITIQUE

M. Debruyère, de Soissons, contre "l'Argus Soissonnais" et le "Journal de Saint-Quentin". — Acquittement de MM Elie Fleury et André Fossé d'Arcosse.

C'est par un procès politique que s'est terminée la session des assises du département de l'Aisne. Nos confrères MM. André Fossé d'Arcosse, directeur de l'*Argus Soissonnais*, et Elie Fleury, directeur du *Journal de Saint-Quentin*, étaient poursuivis à la requête de M. Debruyère, adjoint de Soissons, conseiller d'arrondissement, ami de M. Magniaudé, député.

Tout Soissons de la loge était dans l'auditoire, prêt à souligner de ses applaudissements la condamnation de nos honorables confrères. Car leur condamnation allait entraîner celle de M. Léon Ringuier père, directeur de l'*Echo Soissonnais*, la bête noire des radicaux-francs-maçons de Soissons.

Seulement, c'est une tape qu'ont reçus les bons blocards.

L'audience s'ouvre à midi. Au banc de la défense sont assis Me Dalimier, député de Seine-et-Oise, pour M. Debruyère ; Me Bouré, du barreau de Laon, pour l'*Argus Soissonnais*, et Me Riestch, du barreau de Saint-Quentin, pour le *Journal de Saint-Quentin*.

On se montre M. Debruyère, assis derrière son avocat et l'on est quelque peu surpris lorsqu'on se rappelle que c'est le plaignant qui a été choisi par les radicaux de Soissons pour être le concurrent au Conseil général de l'honorable M. Deviolaine.

Le greffier donne lecture des assignations, puis l'on procède à l'appel des témoins.

M. Elie Fleury, sur une question de M. le Président, reconnaît avoir fait paraître dans le *Journal de Saint-Quentin* les articles jugés diffamatoires par M. Debruyère. Il n'a aucune observation à présenter et s'en remet à son avocat pour toutes explications.

M. André Fossé d'Arcosse, directeur de l'*Argus Soissonnais*, fait la même déclaration.

Le premier témoin appelé est M. Ernest Ringuier, négociant en grains à Soissons. Il déclare qu'il a reproché à M. Debruyère, d'avoir, comme président d'une adjudication, livré ses propres blés à l'intendance militaire.

Me Riestch. — Quelle fut l'attitude de M. Debruyère à ce moment ?

R. — Il a été embarrassé.

Me Riestch. — Qu'a-t-il dit ?

R. — Il répondit qu'il avait simplement camionné les blés et opposait un démenti le plus formel à mes propos.

D. — Quels propos ?

R. — Il avait dit à M. Demonsablon : « Ce n'est pas contre toi que j'ai fait ça, mais contre Ringuier ».

Me Bouré. — Ces propos de Debruyère, qui les rapporta ?

R. — Demonsablon.

Il nous dit : Debruyère m'a dit : « Ce n'est pas contre toi que j'ai fait ca, mais contre Ringuier. M. Duclerc me l'a rapporté. »

Me Dalimier. — Par quels moyens Debruyère aurait-il favorisé M. Givry à votre détriment ?

— Je n'ai pas à répondre.

Me Dalimier. Avez-vous offert un prix ?

R. — Non — Mais j'avais 48 heures pour remettre une soumission cachetée à l'intendant militaire.

Me Rietsch. — Le jour où Givry fut déclaré adjudicataire venait-il de chez Debruyère ?

R. — Mon père et mon frère l'ont rencontré dans une rue latérale à la gare.

Me Dalimier. — Le prix de Givry était-il inférieur à celui de Ringuier ?

R. — C'est évident puisqu'il savait notre prix.

Me Bouré. — Le témoin a-t-il souvent soumissionné ?

R. — Oui. Il n'a jamais entendu parler que le président de l'adjudication sollicitait des négociants et camionnait les grains.

2e témoin. — Ringuier, père, journaliste à Soissons.

Il a été informé par Duclerc et Demonsablon fils que Debruyère étant en bourse du commerce le lendemain de l'adjudication avait tenu des propos déclarant qu'il avait évincé la maison Ringuier de l'adjudication.

M. Demonsablon lui dit : Vous savez, ce n'est pas contre moi que cela a été fait, c'est contre vous. Et il ajouta : Vous savez, Debruyère va faire les camionnages.

Quelques instants plus tard, M. Duclerc me dit : Mais il t'en a taillé des bretelles notre adjoint, et il me répéta le propos Demonsablon. Je le dis à Duclerc qui était là. Il me répond : il y avait mon beau-frère Paris, M. Lemoine et M. Demonsablon. Voilà comment j'ai su que Debruyère avait évincé la maison Ringuier. J'ai offert à Debruyère de faire une enquête. Les sacs étaient marqués Folembray, destinataire Debruyère. Mon fils a enlevé une étiquette de ces sacs. Il a vu le personnel et le matériel de Debruyère entrant ses blés à la manutention et il a fait dresser un constat.

Me Rietsch. — Ringuier a-t-il vu Givry le jour de l'adjudication ?

R. — Oui, dans la rue d'Ourscamps, qui va chez M. Debruyère et qui ne traverse que des terrains vagues. Je ne savais pas qu'il était adjudicataire. J'ai pensé après qu'il sortait de chez Debruyère.

Me Dalimier. — C'est entendu.

Sur question de Me Rietsch, le témoin déclare qu'il n'a jamais vu un président de commission d'adjudication s'adresser à des négociants pour les solliciter et il y a 40 ans qu'il fréquente les adjudications.

Me Rietsch. — Qu'avez-vous compris des paroles de M. Demonsablon ?

R. — J'ai compris que M. Demonsablon me disait que si les négociants de Soissons n'avaient pas fait l'affaire, c'était par notre faute.

Sur question de Me Bouré, M. Ringuier croit que le camionnage des blés fournis pouvait coûter 20 ou 25 centimes le quintal, soit en tout 200 fr. A Soissons, personne ne croit que Debruyère ait fait ce camionnage gratuitement.

M. Ringuier estime que l'attitude de M. Debruyère a été absolument incorrecte. Jamais il n'a vu un président d'adjudication agir de cette sorte et compromettre ainsi sa dignité.

Me Bouré. — Vous avez proposé une enquête. Par qui aurait-elle été faite ?

R. — Par des gens du métier, par des négociants et nous ne serions pas venus ici si M. Debruyère avait accepté. Ma protestation a servi tous les soumissionnaires et ils l'ont reconnu en m'en félicitant. Il ne faut pas que de pareils faits se reproduisent.

Me Dalimier. — Le témoin sait-il que l'intendant avait prié Debruyère de chercher des négociants ?

R. — Je l'ai lu dans le journal de M. Debruyère.

Me Dalimier. — M. Debruyère a-t-il dit le prix limité à des négociants ?

R. — Je ne sais pas s'il le dit, mais il a été chercher des adjudicataires et cela suffit.

Me Dalimier. — M. Debruyère avait-il le droit de soumissionner ?

R. — Je ne le crois pas. Les circulaires sont nombreuses.

Me Dalimier. — Depuis quelque temps M. Ringuier n'attaque-t-il pas violemment M. Debruyère ?

R. — Violemment, non. J'ai discuté ses aptitudes comme adjoint, depuis qu'il est adjoint. J'ai trouvé drôle qu'un homme qui n'est pas d'une intelligence énorme ait pris la place de gens intelligents. Il manque de tact et de retenue.

Me Dalimier. — N'avez vous pas attaqué violemment M. Debruyère du jour où il ne vous a plus acheté de blé ?

R. — Oh non ! Je n'ai pas besoin de lui pour vendre du blé.

3e témoin. — Jules Demonsablon, négociant en grains à Soissons. Il a été soumissionnaire à une adjudication qui n'a pas eu de résultat. Il a rencontré M. Debruyère à la bourse de commerce de Paris. Il se rappelle que M. Debruyère lui dit : Je regrette que tu n'aies pas été adjudicataire, mais je ne le regrette pas pour Ringuier. J'ai répété à Ringuier ce propos.

Sur une question de Me Dalimier, M. Demonsablon considère M. Debruyère comme un négociant loyal.

Confronté avec M. Ringuier, M. Demonsablon dit qu'il n'a pas un souvenir très exact de la conversation. M. Ringuier répète sa déposition. M. Demonsablon reconnaît qu'il a parlé de camionnage.

Me Rietsch. — M. Ringuier, ne vous a-t-on pas demané le secret sur votre conversation ?

M. Ringuier. — Je crois que c'est avec mon fils.

M. Ringuier fils est entendu.

Il déclare que M. Demonsablon a dit : Si tu me mets dans la sauce, je nierai.

Une vive discussion s'engage, M. Demonsablon nie. M. Ringuier fils maintient son affirmation.

Sur question de Me Rietsch, M. Demonsablon répond qu'il est client de M. Debruyère depuis le 1er janvier.

4e témoin. — Duclerc Léon, meunier à Septmonts, se rappelle que M. Debruyère a dit à Demonsablon : Je regrette pour toi cette affaire. »

Il tient Debruyère pour un très honnête homme.

5e témoin. — M. Paris, meunier à Asnières. Se trouvant à la bourse du commerce, il entendit parler de l'affaire des blés. M. Debruyère dit : Je suis assez content que ce ne soit pas Ringuier qui l'ait.

Il tient M. Debruyère pour un parfait honnête homme.

6e témoin. — M. Lenoir, meunier à Maintenon, a entendu simplement dire à Debruyère qu'il camionnait le blé de l'adjudicataire pour l'aider. Cela ne l'a pas frappé. Il connait M. Debruyère et le considère comme un parfait honnête homme.

7e témoin. — Langlet, camionneur à Soissons, dit que M. Givry ne lui a pas demandé de camionner son blé. Il n'a rien à dire de M. Debruyère.

On passe aux témoins de M. Debruyère.

8e témoin. — Henri Desboves, courtier en grains à Soissons. Il n'a rien à reprocher à M. Debruyère. Il le tient pour un honnête homme.

9e témoin. — Rouzé Henri, meunier à Cœuvres. — Connait M. Debruyère depuis fort longtenps et le considère comme très honnête.

Sur question de Me Dalimier, il ne peut répondre si les articles dirigés contre M. Debruyère lui ont fait commercialement du tort.

10e témoin. — Carrette, négociant en grains à Vervins pense que M. Debruyère est un très honnête et très sérieux négociant. Il a reçu un numéro de l'*Echo Soissonnais*.

11e témoin. — M. Drivière, charretier chez M. Debruyère. — On renonce à ce témoignage.

M. Warin, officier d'administration à Soissons, dit que l'intendant militaire a demandé à M. Debruyère de chercher des personnes qui pourraient soumissionner. M. Debruyère pouvait, s'il le voulait, soumissionner lui-même ; mais dans ce cas, ajoute-t-il, il devait oublier le prix limite.

Me Rietsch. — Comment fait-on pour oublier le prix limite ?

R. — Je ne le sais pas.

Me Rietsch. — Connaissez vous un exemple ?

R. — Je n'en connais pas.

13e témoin. — Gobert, officier d'administration à Soissons, a assisté à la conversation de M. Debruyère avec l'intendant qui est aujourd'hui à Medeah. L'intendant dit à M. Debruyère : Vous avez bien fait non seulement de nous amener des négociants, mais vous pouviez faire la fourniture vous-même.

L'intendant a remercié M. Debruyère de sa conduite.

14e témoin M. Massin. — Il est malade, il ne vient pas.

15e témoin. — M. Givry, marchand de blé à Folembray.

Il a connu l'adjudication par M. Massin, courtier à Paris, et c'est pourquoi il a soumissionné.

Il déclare n'avoir pas connu le prix limite. M. Massin l'a conduit chez Debruyère pour le camionnage et M. Debruyère s'est chargé gratuitement du camionnage.

16e témoin. — Louis-Jules Demonsablon, ancien négociant à Soissons, connait M. Debruyère depuis son enfance. Il appartient à une famille des plus estimées. Et il a l'estime de tout le monde. Il ne sait rien des affaires des journaux.

Me Dalimier renonce à l'audition des autres témoins.

L'audience est suspendue à 2 heures.

A deux heures vingt minutes, Me Dalimier prend la parole. Me Dalimier est un député du bloc, élu en 1906, contre M. Berthoulat. Il est avocat à la Cour d'appel de Paris. C'est évidemment dans le but d'impressionner le jury que M. Debruyère a fait appel à un député ami du gouvernement, seulement les jurés se méfient un peu de tous les rhéteurs qui parlent plutôt pour la galerie et se croient toujours dans une réunion publique.

La plaidoirie de Me Dalimier a été banale. Il rappelle que son client a fait partie du jury de la Cour d'assises il y a deux ans, qu'il est un honnête homme. Odieusement diffamé par deux journaux, il s'est retourné contre eux. Aucun article ne porte de signature, vous n'avez donc devant vous que des gérants responsables.

M. Debruyère, dont il défend les intérêts, est père de cinq enfants, il a des filles à marier, il est adjoint, conseiller d'arrondissement, et tous les témoins cités par les prévenus sont venus dire qu'il n'y avait pas de commerçant plus honnête, incapable de faire quoi que ce soit qui ne soit pas juste.

C'est en sa qualité d'adjoint que M. Debruyère a lancé son assignation. Il a voulu venir en cour d'assises où la preuve est admise. Qu'a fait M. Debruyère ? Chargé de présider une séance d'adjudication qui n'a eu pas de résultats, il est chargé par l'intendant militaire de chercher des adjudicataires. Il rencontre à Paris M. Givry et l'invite à soumissionner. M. Givry offre un prix inférieur aux soumissionnaires et M. Debruyère s'offre à lui camionner gratuitement son blé, de la gare à la manutention militaire.

Qu'y a-t-il de malhonnête là-dessous ?

M. Debruyère a agi sur la demande de l'intendant.

Me Dalimier explique pour quels motifs son client n'a pas assigné M. Léon Ringuier, puis il résume les articles incriminés et conclut en demandant un verdict de culpabilité.

coûtait quarante sous pour le verre et dix sous pour l'inscription.

Garoche acheta donc une demi-douzaine de ces biaux verres là, un pour lui, François Garoche, un pour son petit gars — Ugène Garoche, un pour sa femme Marie-Gauvoin, un pour sa belle fille, Marie Sainte Gour, un pour le père de sa belle-fille François Gour et le sixième pour M. Perrichon, le recteur de la paroisse.

Chacun de ces noms furent donc gravés sur le verre de son propriétaire futur, il n'y eût qu'une erreur commise au préjudice de François Gour qui fut dénommé François Goule mais qué qu'ça fait disait Garoche, tous les noms sont ty pas bons !

Chacun de ces précieux verres fut donc inséré dans un étui de fer-blanc, Garoche paya et commença la descente emportant les six boîtes qu'il serrait sur son cœur.

Comme il « assourdait » du côté du Lycée, il aperçut une Exposition de plant de choux ; mais quel plant de choux ! jamais il n'en avait vu de pareil à aucun Comice ; jamais il n'avait pu voir en lever comme celui-là, dans ses clos, avec les graines de Vilmorin-Andrieux !

Il fit donc un saut du côté de cette merveille pour la contempler de plus près, quand juste il alla se flanquer dans un gros arbre qu'était là « tout proche, et voilà les six boîtes par terre et tous les verres « cosis », et tombés en poussière ».

Mais, il n'en « étient » pas, disait Garoche, ce n'est pas pour dire que les morceaux en sont bons, mais v'la des « émiettes » qui m'ont coûté cinquante sous la « boîtée » : elles iront toutes à la cotentin !

(A suivre.) COLIN-CHIQUET.

Les Propos du Docteur "Tant-Mieux"

Le Docteur « Tant-Mieux » estime que la bonne cuisine et la bonne humeur, sont les deux meilleurs remèdes à opposer à toutes les maladies. Il se propose de venir chaque semaine donner aux lecteurs de notre journal, une petite consultation gratuite. Cette consultation, d'un genre nouveau, aura pour but de les aider à mieux manger et à se divertir.

Le Docteur « Tant-Mieux » ne faisant concurrence à aucun de ses confrères et n'ayant de préférence pour aucune pharmacie, espère avoir parmi ses fidèles, entre autres, Messieurs les Médecins et Messieurs les Pharmaciens, qui sont tous gens d'esprit et de bel appétit.

Récréations

Le Docteur « Tant-Mieux » désire connaître le mot de la charade suivante :

Si l'on veut avoir mon premier,
D'un rat il faut couper la queue ;
Pour mieux ranimer mon dernier
Il faut, à pied, faire une lieue.
La promenade, à mon entier,
Ajoute un prix qui le rehausse
Et vaut mieux qu'un gros cuisinier
Pour en assaisonner la sauce.

Faisant, aujourd'hui, bonne mesure, il vous pose une énigme en vous priant de lui désigner le personnage qui peut dire :

« Quand je suis sous tes pieds, je marche
[sur ma tête. »

Bonne cuisine

Aimez-vous les bécasses ?

Voici comment on les prépare en Belgique, à la Cour du roi Léopold.

Les vider. Les faire revenir avec du beurre. Lorsqu'elles auront bonne mine et seront à peu près cuites, les découper. Prendre les intérieurs moins l'estomac, les écraser avec du beurre et les assaisonner avec beaucoup de poivre. Mettre un verre de bon cognac et faire cuire cette farce à petit feu. Je vous assure que c'est une farce excellente. Quand cette farce sera bien liée, ajouter le beurre dans lequel les bécasses auront déjà cuit. Mettre les morceaux de bécasses quelques instants à grand feu et, au moment de servir, ajoutez un bon jus de citron. Servez en ayant eu soin d'inviter votre ami

Le Docteur TANT-MIEUX.

NOTA. — Notre prochain Supplément contiendra les solutions de la Charade et de l'Enigme d'aujourd'hui. Nous publierons les noms de ceux de nos lecteurs qui nous auront envoyé les solutions d'avance.

CHANSON DU DIMANCHE

Les grandes Vérités

Quand un malade a la fièvre
Il ne se porte pas bien.
Qui veut courir plus d'un lièvre,
A coup sûr, n'attrape rien.
Soufflez sur votre potage,
Bientôt il refroidira ;
Enfermez votre fromage,
Ou le chat le mangera.

Les chemises ont des manches.
Tout coquin n'est pas pendu.
Tout le monde court aux branches
Lorsque l'arbre est abattu.
Qui croit tout est trop crédule.
En mesure il faut danser.
Une écrevisse recule
Toujours au lieu d'avancer.

Point de mets que l'on ne mange,
Mais il faut du pain avec,
Et des perdrix sans orange
Valent mieux qu'un hareng sec.
Une tonne de vinaigre
Ne prend pas un moucheron ;
A vouloir blanchir un nègre
Un barbier perd son savon.

On ne se fait pas la barbe
Avec un manche à balai ;
Plantez-moi de la rhubarbe,
Vous n'aurez pas de navet.
C'était le cheval de Troie
Qui ne buvait pas de vin ;
Et les ânes qu'on emploie
Ne sont pas tous au moulin.

J'ai vu des cailloux de pierre
Des arbres dans les forêts,
Des poissons dans la rivière,
Des grenouilles aux marais.
J'ai vu le lièvre imbécile
Craignant le vent qui soufflait,
Et la girouette mobile
Tournant au vent qui tournait.

Le bon sens vaut tous les livres ;
La sagesse est un trésor ;
Trente francs font trente livres ;
Du papier n'est pas de l'or ;
Par maint babillard qui beugle
Le sourd n'est pas étourdi ;
Il n'est rien tel qu'un aveugle
Pour n'y voir goutte à midi.

Au Music-Hall Cinéma Pathé

Pour cette semaine, la direction s'est encore assuré le concours d'artistes de tout premier ordre. C'est ainsi que l'on pourra voir samedi prochain en soirée et dimanche en matinée et en soirée : The incomparables *Com-Com*, uniques, célèbres, dans leurs danses variées ; Yack et John, acrobates, sauteurs comiques, et le célèbre chanteur comique Vaillant, qui fit sensation partout où il passa,

La partie cinématographique est ainsi composée : Hallucinations d'ivrognes ; les Femmes Chauffeuses, vues comiques ; la Fiancée du Marin et Tragique Mardi-Gras, grands drames ; la Fille du Marin, sensationnel ; Moscou sous la neige, magnifique vue de voyages, et le Chercheur d'Oublis, joué par M. Marié de l'Isle, de l'Odéon.

La location est ouverte à l'Omnia, et nous insistons auprès de nos lecteurs en les invitant à retenir leurs places.

Jeudi, grande matinée de famille avec demi-places pour les enfants.

Soirée cinématographique ; — programme entièrement nouveau.

Le « Splendid Cinéma » au Cirque

C'est aujourd'hui, samedi 6 février, que le « Splendid Cinéma » rouvre ses portes au Cirque. La Direction nous informe que son spectacle sera un vrai régal pour tous ! Nous ne pouvons en douter, car nous sommes habitués à voir des merveilles au Cirque.

La partie Cinéma donnera *Reggio !*

Après Messine... Reggio. Vue authentique absolument incomparable et d'une réalité si terrifiante que chacun en emportera un inoubliable souvenir. Les Ruines de Reggio la morte ; les Habitants terrorisés emportent leurs blessés ; Embarquement des survivants ; à la Recherche des ensevelis ; le Cimetière.

Emouvant sauvetage d'Antonio Stradi, après sept jours d'ensevelissement.

Et la première d'une série de vues d'un intérêt aussi palpitant que « Nick Carter » : *Riffle-Bill*, dont la première est « La Main clouée »

Deux drames merveilleux : l'*Incendiaire* et l'*Oublié* ; quatre vues du plus haut comique : le *Brasero*, l'*Harmonie des Sergents de ville*, la Cheminée tire trop, et un Monsieur qui a du souffle.

La partie Music-Hall sera également un vrai régal avec deux danseurs anglais de premier ordre ; *Brothers Longs*, acrobat's rigolatic's, et MAURÉAL !??? qui, à lui seul, vaut le dérangement. Alors, nul doute, tout le monde retournera avec plaisir rue Dachery et chacun y emmènera sa chacune, car il paraît que pour les dames il y aura... mais chut ! laissons la surprise aux intéressées.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAINT-QUENTIN

TAUX D'INTÉRÊT : **3** FRANCS

Bureaux : rue de la Caisse-d'Épargne, 11

Versements et Remboursements

Mardi et mercredi de 9 h. à 12 heures.
Samedi de 9 h. à 12 h. et de 2 à 4 h.

Séance du mois de janvier 1909

3.364	Versements . . .	537,203 06
3.308	Remboursements et payements d'intérêts	543,561 02

GUISE — Gillet Ernest, 43 ans, né à Guise, manouvrier, sans domicile, avait tendu, le 28 décembre, des collets lieu-dit *Les Bois Allemands*, terroir de Neuville. Il ne fut guère habile d'aller les visiter par un temps de neige, car ses pas furent suivis par le garde Lobjois, qui le découvrit caché dans une grotte. Interpellé, Gillet ne fit aucune difficulté pour avouer ce délit.

Il est condamné par défaut à 2 mois de prison et 50 fr. d'amende.

WASSIGNY. — Une délégation composée de MM. Dehon, conseiller général du canton de La Capelle, Hauet, conseiller général du canton du Nouvion, Marechal conseiller général du canton de Wassigny, Page, conseiller d'arrondissement, maire du Nouvion, Dupont, administrateur du Domaine de Guise (Le Nouvion), Lemue, industriel à Esquehéries, a eu l'honneur d'être reçue au Cateau par M. Seydoux, administrateur de la Compagnie du Nord, qui lui a fait le plus grâcieux accueil et a bien voulu l'assurer de tout son concours pour le rétablissement de certains trains sur la ligne de Busigny-Hirson et principalement de celui partant autrefois d'Hirson à 11 h. 03 du matin et arrivant à Busigny à 12 h. 30.

Toute la région s'en féliciterait et saurait le plus grand gré à M. Seydoux de sa bienveillante et puissante intervention.

CHAUNY. — Le Conseil a décidé de proposer au ministre de la guerre une somme de 400.000 fr. pour l'obtention d'une garnison d'artillerie.

FOLEMBRAY. — Un bien pénible accident s'est produit mardi à 5 h. 1/2 du soir, en gare de Folembray-Parc au moment où le train venant de Coucy-le-Château entrait en gare.

Mme veuve Delhaye, âgée de 73 ans, qui descendait du convoi, glissa, on ne sait comment, du marche-pied ; elle eut un pied coupé et un autre broyé.

Il est à présumer que cette pauvre femme a été victime de l'arrêt insuffisant du train au Parc, qui est cependant la station la plus importante du pays.

Malgré son transport immédiat à l'hôpital de Chauny, fait obligeamment par la voiture de M. Devaux, hôtelier, Mme Delhaye est morte dans la nuit de mardi à mercredi (à minuit) à l'hôpital.

LAON. — Julien Discontigny, jeune soldat du 29e d'artillerie, revenait l'autre jour du camp de Sissonne, lorsque son cheval s'emballa et se renversa sur lui. Transporté à l'hôpital militaire de Laon, le malheureux est mort mardi ; il était fils de veuve et habitait Saint-Firmain près de Chantilly.

Comment on se marie au Maroc

Le jour de son mariage, le Marocain vient chercher sa future épouse qu'il trouve assise à terre, au milieu d'une troupe de femmes, parée de beaux habits, couverte de pierreries, ayant les mains, les bras, le visage soigneusement fardés et colorés. Il l'emmène alors et l'installe sur un mulet richement harnaché. Elle est entourée d'un pavillon en forme de tour, couvert d'un tapis de Turquie, et sur lequel est planté un drapeau. La mariée voit très bien ce qui se passe, à travers une toile claire ; mais elle, nul ne peut l'apercevoir. Voilà une coutume qui ne plairait guère aux mariées d'Europe.

Dans cet équipage, on promène en triomphe l'épouse invisible à travers la ville, et derrière elle, beaucoup d'autres mulets chargés de présents que son époux lui fait pour le jour de ses noces. Hommes et femmes, en grand nombre, marchent à côté, mêlant leurs cris au bruit des tambours.

Quand la cérémonie est finie, on se met à table. Le repas est somptueux, et les Marocains riches font des dépenses considérables pour le festin nuptial. Le mari et ses amis se rendent ensuite sur une grande place et donnent à l'épouse le spectacle d'une fantasia échevelée, sabre au clair, en tirant en l'air des coups de fusil.

Si le mari reconnaît que sa femme n'est pas vierge, il la répudie et la renvoie avec tout ce qu'elle a apporté.

Dans le cas contraire, le jeune marié prend le lendemain le titre de roi et le garde pendant huit jours. Royauté toute débonnaire, comme celle de la fève, et qui est surtout une occasion de festoyer. Néanmoins, l'usage l'autorise à prélever certains petits tributs dans son quartier.

Extrait de *Nos Loisirs.*

Statistique Sanitaire de la Ville de Saint-Quentin

du mois de Janvier 1909

Population : 52 768 habitants.

Ce chiffre comprend la garnison qui est de 1.451 hommes.

Mariages. 22
Divorces. 4

Naissances d'enfants vivants : 74.
Décès (morts-nés non comptés) : 85.
Morts-nés : 7.
Naissances par état-civil. — Légitimes : 55. — Illégitimes : 19.
Morts-nés par état-civil. — Légitimes : 5. Illégitimes : 2.
Enfants mis en nourrice. — Nés dans la commune, placés hors de la commune, 1 ; placés dans la commune, 8 ; nés hors de la commune et placés dans la commune, 0.

Décès survenus sur le territoire de la Commune pendant le mois de Janvier 1909 :

Fièvre typhoïde (typhus abdominal).	»
Coqueluche	»
Rougeole	»
Scarlatine.	»
Diphterie et croup	»
Grippe	2
Autres maladies épidémiques . . .	»
Tuberculose des poumons	11
Tuberculose des méninges	2
Autres tuberculoses	»
Cancers et autres tumeurs malignes .	10
Méningite simple	3
Congestion, hémorrhagie et ramollissement du cerveau	7
Maladies organiques du cœur . . .	5
Bronchite aiguë	1
Bronchite chronique.	6
Pneumonie	1
Autres affections de l'appareil respiratoire.	3
Affections de l'estomac (cancer excep).	1
Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans).	1
Hernies, obstructions intestinales. .	3
Cirrhose du foie	1
Néphrite et maladie de Bright . . .	3
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»
Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales) . . .	1
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement. .	»
Débilité congénitale et vice de conformation.	4
Débilité sénile	6
Morts violentes (suicide excepté) . .	1
Suicides	1
Autres maladies	10
Causes inconnues ou mal définies. .	2
Total des décès	85

Dont 7 de moins d'un an ; 13 de 1 à 19 ans ; 7 de 20 à 39 ans ; 17 de 40 à 59 ans ; 41 de 60 ans et au delà.

Saint-Quentin, le 1er Février 1909.

Vu et certifié exact :

Le Maire, Dr CAULIER.

Etat-Civil de St-Quentin

VENDREDI 29 JANVIER 1909

NAISSANCES

Garçons : 1. — Filles : 0.

PUBLICATIONS

Louis Edme, cordonnier à St-Quentin et Marie-Charlotte-Irma Lefèvre, sans profession à Douilly.

Eugène-Pierre Guislain Audegond, tisseur à St-Quentin, veuf de Marie-Laurence-Amarante Delplanque et Marie-Adélaïde Denimal, tisseuse à St-Quentin, veuve de César Burgeat.

Octave Bernier, typographe à St-Quentin et Joséphine Capelle, lingère à Saint-Quentin.

Edouard-Emile Lapierre, employé à St-Quentin et Henriette Delval, ouvrière de magasin à St-Quentin.

Charles-Alexandre Lefèvre, conducteur de tramways à St-Quentin et Hélène-Marthe Douchet, découpeuse à St-Quentin.

Henry-René Nérondat, caissier-comptable à St Quentin, veuf de Eugénie-Marguerite Gillet et Joséphine-Elvire Duche-